

RCS : GRASSE  
Code greffe : 0603

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de GRASSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 00080  
Numéro SIREN : 834 874 273  
Nom ou dénomination : Y2A EXPERTS

Ce dépôt a été enregistré le 12/02/2019 sous le numéro de dépôt A2019/000557

**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE** .....  
**GRASSE**

**Dénomination :** Y2A EXPERTS  
**Adresse :** 16 chemin Des Chênes 06130 Grasse -FRANCE-  
**n° de gestion :** 2018B00080  
**n° d'identification :** 834 874 273  
**n° de dépôt :** A2019/000557  
**Date du dépôt :** 12/02/2019

**Pièce :** Procès-verbal d'assemblée générale du  
24/01/2019. L'assemblée décide que le président  
ne percevra aucune rémunération au cours de  
l'année 2019.



271821



271821

**Y2A EXPERTS**  
**Société par actions simplifiée**  
**au capital de 25000 euros**  
**Siège social : 16 Chemin des Chênes**  
**06130 Grasse**  
**834 874 273 RCS GRASSE**

---

<p><b>PROCES-VERBAL</b> <b>DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE</b> <b>DU 24 JANVIER 2019</b></p>
--

Le 24 Janvier 2019, à dix-huit heures, les associés de la Société Y2A EXPERTS se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social.

Sont présents :

- **Madame MEKHAZNI Yousra**, détentrice de quatre-cent-quatre-vingt-dix actions, ci..490 actions.
- **Monsieur MEKHAZNI Salime**, détenteur de cinq-cent-dix actions, ci .....510 actions.

Total des actions des associés présents : 1000 actions sur les 1000 actions composant le capital social.

Monsieur MEKHAZNI Salime préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

Le Président constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- **Rémunération du Président**

**RESOLUTION UNIQUE**

L'assemblée générale décide que le Président ne percevra aucune rémunération au cours de l'année 2019 mais il aura droit au remboursement, sur justification, de ses frais de représentation et de déplacement.

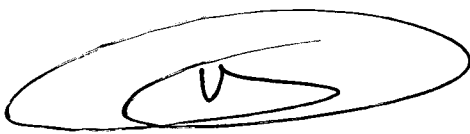
MS YM

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 18h30.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

**Madame MEKHAZNI Yousra**

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, loopy initial 'Y' followed by a smaller 'S', all enclosed within a large, horizontal oval stroke.

**Monsieur MEKHAZNI Salime**

A handwritten signature in black ink, featuring a large, sweeping initial 'S' followed by 'M', all enclosed within a large, horizontal oval stroke.